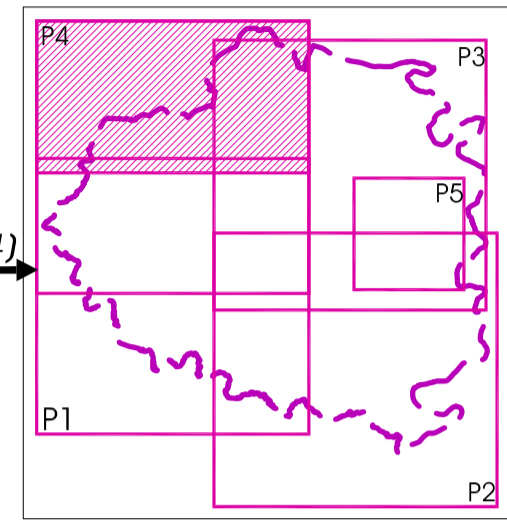


# CARTE COMMUNALE



SITUATION (Plan P4)

Elaboration : délibération du 9 Septembre 2005.

Révision 1  
Vue pour être annexé à notre délibération du : 24 Novembre 2008

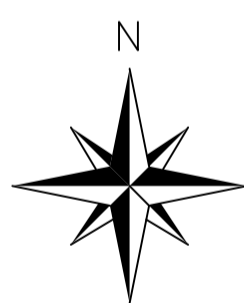
Document approuvé par arrêté préfectoral en date du :

Le Maire,

ETUDES ET REALISATION CONFIEES A



Echelle 1/5000



- Périimètre où les constructions sont autorisées  
En dehors de ce périmètre, les constructions ne sont pas admises à l'exception :
  - de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection, ou de l'extension des constructions existantes
  - des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs
  - des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles (Article L. 124-2 du Code de l'Urbanisme)

- Zone réservée à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage de zones habitées

- Zone de protection liée aux stations de lagunage (100 mètres)

- Sites et vestiges archéologiques  
Tracé réalisé à partir du parcellaire de l'ancien cadastre. L'exactitude du zonage sera à vérifier auprès du service de l'Archeologie dans le cadre d'éventuels projets.

- Voir tableau inséré au rapport de présentation de la carte communale

- Zone inondable (zone inconstructible) d'après le Plan de Prévention du Risque Inondation rivières "le Petit lay, le Grand Lay, le Lay (partie amont jusqu'à Péault)

- ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

N° 5046 : Vallée de la Vourale et vallons annexes à Saint Hilaire le Vouhis et Bournezeau (ZNIEFF de type II)

N° 50810000 : Vallée du petit Lay de part et d'autre de Saint Hilaire le Vouhis (ZNIEFF de type I)

- Repère géodésique

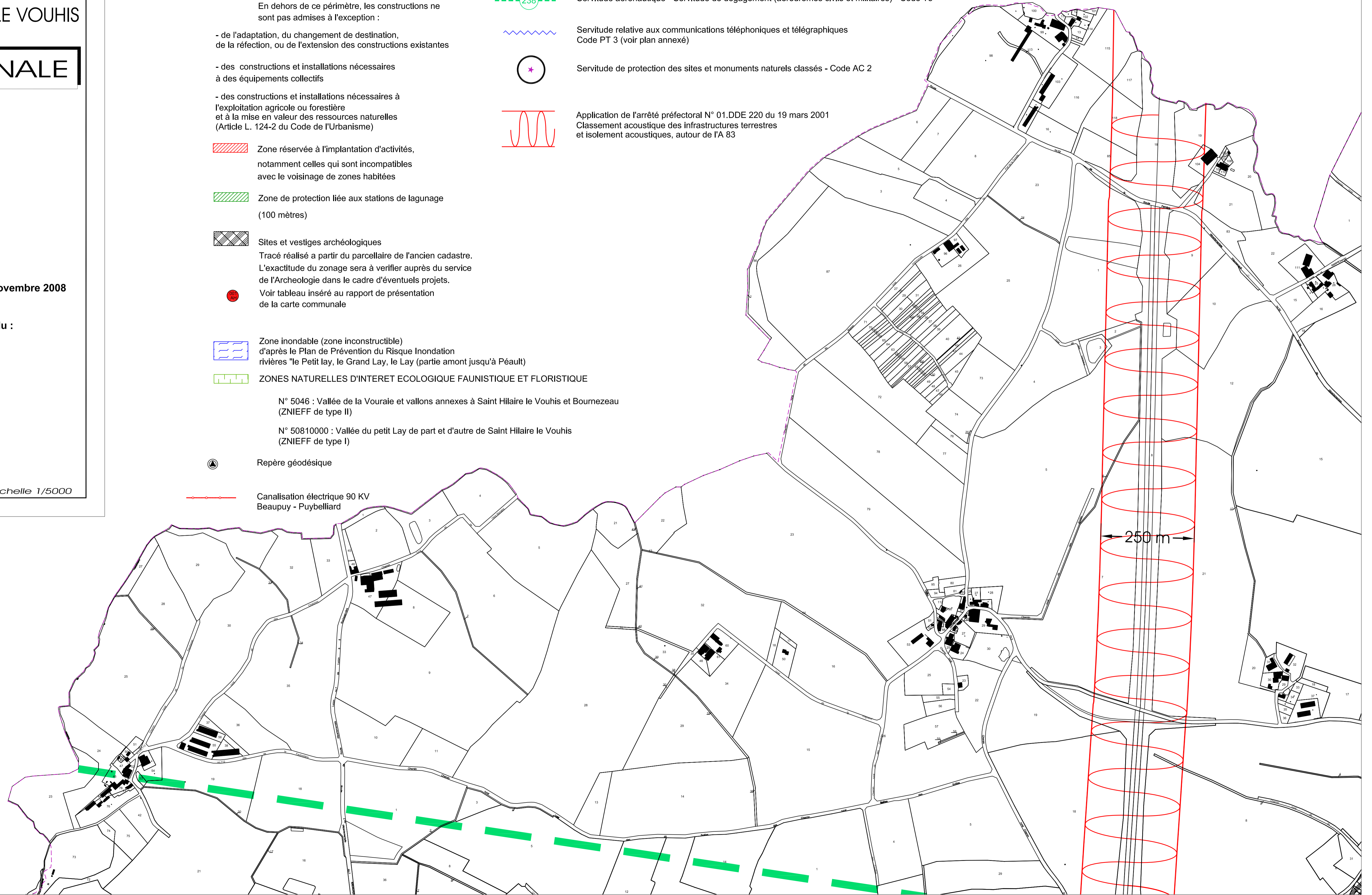
- Canalisation électrique 90 KV Beaupuy - Puybelliard

- Servitude aéronautique - Servitude de dégagement (aérodromes civils et militaires) - Code T5

- Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques Code PT 3 (voir plan annexé)

- Servitude de protection des sites et monuments naturels classés - Code AC 2

- Application de l'arrêté préfectoral N° 01.DDE 220 du 19 mars 2001 Classement acoustique des infrastructures terrestres et isolement acoustiques, autour de l'A 83



250 m